

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 66 (1927)
Heft: 48

Artikel: Je le jure !
Autor: E.N.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-221409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Les nouveaux abonnés au CONTEUR VAUDOIS, pour 1928, recevront ce journal

GRATUITEMENT

dès ce jour an 31 décembre prochain, en s'adressant à l'Administration, 9, Pré-du-Marché, Lausanne.



Charles PFLUGER

Le *Conteur* a été fort peiné d'apprendre, jeudi matin, la mort survenue dans la nuit, de M. Charles Pflüger. Le défunt était très connu et très estimé à Lausanne, où il dirigea longtemps le Bazar Vaudois, fondé, au « Chemin neuf » (avenue de l'Université), par son grand-père.

Charles Pflüger, né à Lausanne, en 1848, aimait de tout cœur notre ville, où il dépensa, en faveur de plusieurs œuvres d'utilité publique, une grande activité. Il fit partie, pendant onze ans, du Conseil communal.

Le défunt, qui était fondièrement bon, de caractère gai, d'abord toujours cordial, aimait aussi beaucoup le *Conteur*, qui eut le plaisir de le compter au nombre de ses bons amis et collaborateurs. Aussi bien, notre petit journal gardera-t-il, à la mémoire de Charles Pflüger, un souvenir fidèle et reconnaissant.

Nous prions sa famille d'agréer l'expression de notre respectueuse sympathie.

EH ! BIEN, OUI, C'EST L'HIVER

OUOI ! vous voilà tout morose, tout grincheux. Parce que c'est l'hiver ? Oh ! là, là, quelle absence de philosophie ! L'hiver a ses inconvénients, ses complications, soit. Il faut s'habiller plus chaudement, endosser un manteau, chauffer des snow-boots ou des caoutchoucs, chauffer le logis, pour ne point grelotter et pour se prémunir contre les rhumes, les catarrhes, les rhumatismes. Et puis, c'est tour à tour le vent, les bousrasques, la pluie, la neige. Le pavé est gelé ; on chancelle, on glisse, on tombe.

Mais l'été, lui aussi, a ses désagréments. La chaleur paralyse nos forces et notre volonté. Aucun courage ; on a la « flemme ». On transpire et, tandis qu'on s'en va à la campagne ou à la montagne chercher l'air frais et pur que nous refuse la ville, avec son pavé brûlant et ses murs surchauffés, les « gerces », cette maudite engeance, creusent des tunnels, défrichent des clairières dans nos vêtements d'hiver et nos fourrures, en dépit du troublant parfum de la naphtaline.

L'hiver ramène et rassemble ceux que l'été avait dispersés.

Madame retrouve sa broderie ou son crocheteage ; elle recommence ses thés journaliers, aux malicieux papotages ; elle reprend ses réceptions hebdomadaires, ses comités de bienfaisance et autres ; elle est tout heureuse de refaire ses tournées dans les magasins et de préparer, dans un profond mystère, les étrennes de la maisonnée.

Et puis, il y a les spectacles, les concerts, les soirées, les dîners de gala, les bals, les conférences.

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Reclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



ON NOVI PERMIS

NO z'ai oïu dèvesâ de tote clliâo casta-
trophe que l'arreve âi tenotmobile.
Cein pâo pas dourâ pe grand temps
et noutrâ z'autorité l'ant fabrequâ onna novalla
loi que dusse sè votâ tot astout. Justameint lo
Grand Conset l'a sè tenâbllie stâo dzor et on
conseliâ m'a fê vêre ceif que volant à bâbelhâ.
Dein cllia loi sè dit que, ora, du que l'âi a tant
de trafi dein le tserrâire, dâi locipède de tote le
sorte du stausse que faut maneyâ avoué lè piaute
tant qu'âi locipède à fû, âo bin que l'ant dâi pa-
nâre po la fenna, dâi trame, dâi tsè, dâi camion,
dâi tenotmobile et tot lo diablio et son train, ie
want baillâ âi dzein que volant allâ à pî onna
permechon de pioton. Nion n'arâ lo drâi de
martsî dein le tserrâire sein avâi clli permis.
L'è su que porrant pas lo bailli à ti. Lâi arâi
onna vesita à passâ. Lâi arâi on précaut que
démorâre ào tsati et que lâi derant : *lo vesitateu dâi pioton*. Ti clliâo que voudrant clli permis
dèvètrant allâ âo pas, corre, trottâ, galoppâ,
châtotâ, travessâ lè tserrâire po vêre se pouant
navigâ sein fêre dâo mau âi tenotmobile. Dèvè-
trant assebin recordâ on catsîmo, quemet lo vîl-
hio qu'on avâi lè z'autro iâdzo, pè dèmande et
reponse et que se derâi dinse ?

D. Qu'è-te qu'on pioton ?

R. L'è on coo qu'a la brelâire d'allâ adî sè
fourrà devant lè tenotmobile.

D. Que dâi fêre lo pioton que vâo travessâ la
tserrâire ?

R. *Le dâi avâi onna corna et pu cornattâ po
que lè tenotmobile sè tsoûyant, et sèyant pas
reinvessâ pè lè pioton.*

D. Lo pioton a-te fâuta de savâi châtotâ ?

R. Oi. A pî djeint ie dâi pouâi châtotâ per
dessu on tenotmobile pour pas lo dèreindzî su
la tserrâire.

D. Lo permis de pioton cote-te tchê ?

R. N'ê jamé trâo tchê quand on peinse à tote
le couson qu'on pioton baillé âi tenotmobile.

D. Comment vâi-t-on qu'on pioton l'a payî
son permis ?

R. On lâi baillé onna pliaqua que dâi sè betâ
âo bas de la rita po feré vêre que l'è ein râillo
et que l'a payî son truque.

D. Qu'è-te que l'è marquâ su cllia pliaqua ?
R. L'è marquâ trâi lettre que volant à dere :
Z'ai Un Truque, et qu'on écrit po feré po cou
ZUT !

Marc à Louis.

Troublant problème. — D'abord, c'est bien simple, de patrons, y n'en faut pas.

— Oui, t'as raison, mais... qui fera la paie, le sa-
medi ?

— !!!

Par les chaleurs. — Garçon, le champagne que vous
me servez est tiède.

— Monsieur doit faire erreur. Ce champagne vient
d'être frappé à l'instant.

— D'insolation, sans doute.

ces, même. Il y a encore le cinéma et la T. S. F. Allez, les occasions de distraction et de délassement ne manquent pas.

Quant à Monsieur, c'est avec délices qu'il a retrouvé le coin du feu et ses livres favoris. Il a bien vite renoué la chaîne des habitudes hivernales. Le « rapport » de cinq heures et demie, six heures, au cercle ou au café. Le jass traditionnel, avec ses partenaires accoutumés. Les banquets de sociétés, et celles-ci sont légion. Il y a la quotidienne partie de billard, l'hebdomadaire club de quilles, qui promet quelque bon souper à la fin de la froide saison ou quelque belle excursion, en été.

Il y a les répétitions de chant, de musique, de gymnastique, théâtrales, etc., etc.

Monsieur n'a pas le temps de s'ennuyer. Comme Madame, pour un rien, il parlerait de surmenage.

Et les gosses ! Et les sportsmen ! Luges, patins, skis n'ont pas de cesse ; ils s'en donnent à cœur joie.

Que reprochez-vous donc à l'hiver ? C'est une bien jolie saison. Il bat son plein; inutile de lui faire grise mine. Souriez-lui, plutôt. Il passera plus vite.

J. M.

JE LE JURE !

SUR le préau, devant la caserne, la troupe est rassemblée, les compagnies compactes, formant un rectangle parfait. Ils sont là, quelque 700 jeunes hommes de chez nous, le regard clair, la tête haute, l'arme au pied.

Leur instruction militaire terminée, ils vont prêter serment au drapeau, promettre solennellement de le suivre partout, de le défendre jusqu'à la mort... minute poignante et magnifique. Pour la circonstance, dirait-on, le soleil brille d'un éclat particulier, les baïonnettes scintillent gaiement et projettent leurs miroitements de tous côtés.

Un commandement bref, sec comme un coup de feu ; comme un seul homme, ces centaines de soldats se sont figés dans une immobilité parfaite, sur l'ordre du chef. La fanfare joue l'hymne national ; le drapeau fédéral, cette croix blanche sur fond écarlate que nous connaissons tous pour l'avoir maintes fois admirée dès notre première enfance, passe devant les rangs, où plus d'un homme ressent un serrement à la gorge...

Après la lecture des ordres conventionnels, le soldat va prêter serment. Tête découverte, le bras droit levé, dans cet air matinal égaillé par un ciel d'une pureté parfaite, un seul cri, une seule exclamation s'élève...

« Je le jure ! »

Tel est le serment que tous nos hommes ont prononcé de 1914 à 1918, avant de partir à la frontière. Tous ont tenu parole. Beaucoup même jusqu'à la mort...

Tel est le serment que prononcerait notre jeunesse, à nouveau, si demain, le pays avait besoin d'elle.

E. N.

Au département. — En vérité, si vous aviez parfois un peu plus de bon sens, vous ne seriez pas un mauvais employé...

— Mais, pardon, monsieur, il ne vous est donc jamais venu à l'esprit que si j'avais un peu de bon sens, je ne serais pas employé du tout ?